

GESTION DES SINISTRES GAV

| | | | | |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA343 | 1 jour - 7 h | Bases | Présentiel ou à distance | 580,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 15/05/2024 au 15/05/2024
- Du 21/11/2024 au 21/11/2024

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes de mise en jeu de la GAV
- S'initier à une méthodologie de gestion des sinistres GAV
- Détecter les situations ouvrant droit à recours contre tiers

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur exposera chacun des points du programme en commençant par la définition de la GAV, ses principes de mise en jeu au moment du sinistre et la gestion des recours GAV. Pour valider les connaissances des participants, réalisation de cas pratiques de règlement des prestations GAV.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel d'indemnisation de dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Présentation de la Garantie Accident de la Vie (GAV)
 - 1. Qu'est-ce que la GAV ?
 - 2. Pourquoi la GAV ?
 - 3. Quel marché pour la GAV ?
- B. Description de la GAV
 - 1. Socle de garantie
 - 2. Charte d'application
 - 3. Convention de recours
- C. Principes de mise en jeu de la GAV
 - 1. Indemnisation du préjudice de l'assuré (caractère indemnitaire des prestations)
 - 2. Non-cumul avec d'autres prestations indemnitaires
 - 3. Intervention de la GAV en présence d'un fonds d'indemnisation
- D. Ouverture et suivi du dossier sinistre GAV
 - 1. Traitement de la déclaration du sinistre
 - 2. Instruction du dossier
 - 3. Provisionnement
- E. Gestion des prestations à servir au titre de la GAV
 - 1. Principe d'indemnisation en droit commun
 - 2. Préjudices indemnifiables
 - 3. Calcul des prestations
 - 4. Délais de règlement
- F. Gestion du recours de l'assureur GAV contre un assureur RC
 - 1. Application de la convention de recours
 - 2. Règlement des litiges

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporels hors automobile

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Notions en Responsabilité Civile et en indemnisation du dommage corporel.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

580,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:35